

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2022-2023

Vu l'avis du conseil de faculté du 21/06/2022

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 05/07/2022

CHAMP : Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

DIPLÔME : Diplôme Universitaire (DU)

NIVEAU(X) : 1^{ère} année ; 2^{ème} année ; Inter-cycle

INTITULÉ : **Entrepreneur Très Petites Entreprises**

RÉGIME : Formation initiale ; Formation continue

MODALITÉS : Présentiel ; Distanciel ; Hybride ; Alternance

**RESPONSABLE
PEDAGOGIQUE :** Khadija CASSAM
Khadija.cassam@univ-reunion.fr

**GESTIONNAIRE
PEDAGOGIQUE :** Willy BOULANGER
fc-iut@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter et de prolonger le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles de connaissances et des compétences. Il ne se substitue pas à lui.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]	
Modalités particulières	<input type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis <input type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis <input type="checkbox"/> VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels) <input type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues Il n'y a pas de prérequis pour cette formation : tous les niveaux de formation préalable sont acceptés. <u>Public attendu</u> : Personnes de moins de 26 ans porteuses d'un projet de création d'activité. L'entrée en DU Entrepreneur TPE est soumise à sélection et repose sur l'étude des dossiers de candidature par une commission d'admission. L'étude du dossier de candidature peut être complétée par un entretien en face à face.

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]	
Modalités complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• <u>Candidature</u> : Site internet de l'IUT• <u>Dossier d'inscription administrative</u> : Transmis par le gestionnaire de la formation• <u>Lieu de l'inscription</u> : Pôle FCA – IUT de La Réunion, 40 Avenue de Soweto, BP 373 Terre Sainte, 97455 Saint-Pierre Cedex <p>Le nombre maximal de participants est de 20 stagiaires.</p>

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA FORMATION
<p>L'objectif de la formation est de permettre aux porteurs de projets d'acquérir des savoirs et des compétences techniques dans le cadre de la création d'entreprise et/ou d'activité.</p> <p>Un stage de 10 jours est prévu dans le cadre de la formation DU Entrepreneur TPE. Ce stage s'inscrit dans le cadre du projet personnel et professionnel d'évolution, de reconversion ou d'insertion professionnelle du stagiaire. Il correspond à une période de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle il met en œuvre les apprentissages de sa formation en vue de l'acquisition et du développement de compétences professionnelles.</p>

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	6 Unités d'Enseignements (UE)
Volume horaire étudiant de la formation par année	427 heures de cours (UE 1 à 5) 175 heures de stage (UE 6) 168 heures d'accompagnement individuel et collectif

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en **Annexe 1**

COMMENTAIRES SUR CERTAINS ELEMENTS DU TABLEAU DES MCCC <i>(Modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, UE, ...)</i>
<u>Rappel des Unités d'Enseignement :</u> Unité d'Enseignement 1 : Gestion de l'information et de la communication – 63h Unité d'Enseignement 2 : Gestion juridique et fiscale – 70h Unité d'Enseignement 3 : Gestion d'entreprise – 119h Unité d'Enseignement 4 : Gestion commerciale et connaissance du marché – 91h Unité d'Enseignement 5 : Conduite et gestion de projet – 84h Unité d'Enseignement 6 : Mise en application professionnelle 175h

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Dispense d'assiduité	<ul style="list-style-type: none"><u>Assiduité aux enseignements :</u> L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire et contrôlée. Non concerné : régime de la Formation continue
Modalités et justificatifs d'absence	<p>Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. Des fiches de relevé des présences sont disponibles au sein du secrétariat pédagogique. Seuls les enseignants sont habilités à compléter et signer ces fiches et à les retourner au secrétariat à l'issue de chaque cours. Les stagiaires devront signer la feuille de présence.</p> <p>En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise, sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire.</p> <ul style="list-style-type: none"><u>Gestion des absences :</u> Les absences sont comptabilisées en heures. Un certificat de réalisation sera établi à la fin de la formation et communiqué aux financeurs de la formation.

	<p>Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entraînent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident (arrêt de travail) ; - Obligations civiles ou militaires légales (convocation) ; - Examen du permis de conduire (convocation) ; - Mariage du stagiaire (extrait d'acte de mariage) ; - Naissance d'un enfant (extrait d'acte de naissance) ; - Décès d'un parent proche (acte) ; - Enfant malade (certificat médical original) ; - Appel préparation à la défense (convocation) ; - Entretien d'embauche (convocation) ; - Fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin Officiel) ; - Tout cas de force majeure laissé à l'appréciation du responsable pédagogique (les autorisations d'absences restent exceptionnelles, et le responsable pédagogique est en droit de refuser la demande : si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée) ; - Fermeture de l'établissement par décision administrative. <p>Chaque absence devra impérativement être justifiée au plus tard dans les 48 heures, faute de quoi elle se transformera en absence injustifiée.</p> <p>Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion.</p> <p>→ Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à la gestionnaire de la formation, avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés.</p> <p>→ Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible à la gestionnaire de la formation par téléphone ou par courriel.</p> <p>→ En cas d'absence supérieure à 10 jours de manière injustifiée, le stagiaire sera contacté par courriel dans laquelle le responsable pédagogique lui rappellera l'obligation d'assiduité. Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Sans retour de sa part, il pourra faire l'objet d'une convocation devant l'équipe pédagogique.</p>
--	--

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

VALIDATION Règles d'acquisition des UE, semestres, année, diplôme	
Année / Diplôme	<p>Le DU est obtenu lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20. Le stagiaire doit réaliser un stage qui correspond à une période mise en situation et au cours duquel il met en œuvre les apprentissages de sa formation.</p> <p>Le DU est délivré par le Président de l'Université sur proposition du jury d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues au cours de la formation.</p>

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS [Dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]

Les dates des soutenances sont communiquées sur le calendrier de la formation remis en début de formation (toute modification du calendrier sera portée à connaissances des stagiaires). L'information est donnée par le Responsable pédagogique de la formation.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS

[Dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :

Évaluation terminale	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON
Évaluation continue intégrale	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS

[Dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]

Absence aux évaluations continues et/ou terminales	Une absence à un contrôle ou la non remise d'un projet entraîne la note de zéro à ce contrôle ou à ce projet.
	En cas d'absence justifiée, un contrôle de rattrapage peut être organisé à la demande du stagiaire. Les modalités d'organisation du rattrapage sont laissées à l'appréciation de la responsable pédagogique.
	Le retard de la remise d'un travail est toujours sanctionné.

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS

[Dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]

Modalités sur la délibération	Jury de recrutement de délivrance du diplôme validé par arrêté du Président de l'Université.
--------------------------------------	--

5.2 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

[Dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]

Tout résultat qui serait communiqué avant la tenue des jurys d'examens reste provisoire, « sous réserve de délibération du jury ».

Après délibération du jury, à dater de l'affichage des résultats, les stagiaires peuvent demander dans un délai de deux mois la consultation de leurs copies.

→ Les relevés de notes sont édités après l'affichage des résultats et mis à la disposition des stagiaires par l'IUT.

→ Les diplômes sont édités dans un délai inférieur à 6 mois après la publication des résultats, et tenus à la disposition des stagiaires.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement et son annexe sont établis dans le cadre des textes législatifs en vigueur. Ce règlement ne peut être modifié en cours d'année universitaire sauf cas de force majeure.

MODALITES DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

DU ENTREPRENEUR TPE Année universitaire 2022/2023					
LISTE ELEMENTS (UE)	CODE APOGEE	session unique		ECTS	COEFFICIENT
		cc/ct	oral/écrit		
UE 1 : GESTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	UDUETUE1				1
Communication et expression :	UDUETM1	cc	oral et/ou écrit		1
Gestion du temps: organisation, planification et préparation des soutenances	UDUETM2	cc	oral et/ou écrit		1
Informatique et bureautique :	UDUETM3	cc	oral et/ou écrit		1
UE 2 : GESTION JURIDIQUE ET FISCALE	UDUETUE2	cc	oral et/ou écrit		1
Droit des Affaires et des contrats	UDUETM4	cc	oral et/ou écrit		1
Fiscalité des Entreprises	UDUETM5	cc	oral et/ou écrit		1
Etude de cas juridique, sociale et fiscale, choix de la forme juridique, démarches	UDUETM6	cc	oral et/ou écrit		1
UE 3 : GESTION D'ENTREPRISE :	UDUETUE3	cc	oral et/ou écrit		1
Gestion comptable	UDUETM7	cc	oral et/ou écrit		1
Gestion des Ressources Humaines	UDUETM8	cc	oral et/ou écrit		1
Gestion financière	UDUETM9	cc	oral et/ou écrit		1
Contrôle de Gestion	UDUETM10	cc	oral et/ou écrit		1
Simulation de Gestion	UDUETM11	cc	oral et/ou écrit		1
UE 4 : GESTION COMMERCIALE ET CONNAISSANCE DU MARCHÉ :	UDUETUE4	cc	oral et/ou écrit		1
Initiation à la mercatique	UDUETM12	cc	oral et/ou écrit		1
Techniques de vente	UDUETM13	cc	oral et/ou écrit		1
Etude de marché et action commerciale, traitement d'enquête et action commerciale	UDUETM14	cc	oral et/ou écrit		1
Economie sociale et solidaire	UDUETM15	cc	oral et/ou écrit		1
UE 5 : CONDUITE ET GESTION DE PROJET	UDUETUE5	cc	oral et/ou écrit		1
Méthodologie de projet	UDUETM16	cc	oral et/ou écrit		1
Méthodologie de projet appliquée au projet individuel	UDUETM17	cc	oral et/ou écrit		1
Méthodologie de projet appliquée au stage	UDUETM18	cc	oral et/ou écrit		1
UE 6 : MISE EN APPLICATION PROFESSIONNELLE	UDUETUE6				2
Satge pratique 5 semaines	UDUETM19		soutenance + rapport		2

Modalités d'obtention du Diplôme universitaire « ENTREPRENEUR TPE »

- Obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
- Obtenir pour chaque UE une moyenne supérieure ou égale à 8/20